

Conditions applicables aux services logistiques 2017 – TRANSPORT TERRESTRE Schenker N.V. (ci-après : « DB Schenker »)

Conditions générales

Dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes conditions générales ou par un accord, une transaction, une offre, un acte juridique ou *de facto*, les activités logistiques à effectuer (y compris les missions de prise en charge des formalités douanières ou de représentant fiscal) sont exclusivement soumises aux conditions commerciales classiques des transitaires belges 2005 (ci-après, les « conditions d'expédition belges ») telles qu'elles sont publiées dans le supplément du journal officiel de Belgique (Belgisch Staatsblad – Moniteur Belge) du 24 juin 2005 sous le numéro 0090237.

Lorsque DB Schenker souscrit une obligation de transport, concernant le transport de marchandises par la route, la mer, l'air ou le rail, les relations entre les parties sont soumises aux contrats, statuts, et réglementations légalement contraignants ainsi qu'aux modalités des documents de transport (lettre de transport maritime, lettre de transport aérien, connaissance, etc.). Les documents de transport cités dans cette clause sont compris comme étant les documents de transport délivrés par le prestataire de services logistiques ou ses auxiliaires, ou les documents signés par ceux-ci en tant qu'expéditeur. En l'absence de connaissance dans le transport maritime, les relations entre les parties sont régies par les règles de La Haye-Visby, modifiées par le protocole du 22 décembre 1979. Si et dans la mesure où les traités, lois, règles et conditions susmentionnés ne réglementent pas une responsabilité, la version des conditions d'expédition belges applicable à la date de conclusion du contrat s'appliquera.

Toute condition ou toute réglementation contraire du donneur d'ordres n'est pas applicable. En cas de différence par rapport à ces conditions, la responsabilité de DB Schenker n'est pas engagée, à moins que cette différence n'ait été convenue par écrit, validée et signée par un représentant agréé de DB Schenker. Ces conditions s'appliquent aux relations entre les parties, même après que le contrat ait cessé d'avoir effet.

Responsabilité limitée

Il est très important de souligner que la responsabilité pour le transport et l'expédition est limitée. La conséquence de cette responsabilité limitée est que, bien que la responsabilité de l'expéditeur ou du transporteur puisse être engagée, il est fréquent que cette responsabilité ne couvre pas la valeur de l'expédition. Nous conseillons fortement d'assurer les marchandises contre les risques de transport afin d'obtenir la couverture complète de la valeur réelle des marchandises transportées. Parmi ses services, DB Schenker propose une assurance des marchandises à des tarifs très compétitifs et à des conditions intéressantes.

Perte indirecte

DB Schenker n'assume pas la responsabilité de toute perte ou de tout dommage indirect, y compris économique, indirect ou immatériel. Cette modalité s'applique indépendamment du fait que DB Schenker ait ou n'ait pas eu conscience de la probabilité de survenue de ce dommage. Par « perte indirecte », on entend par exemple la perte de recettes, de bénéfices, d'intérêts, d'utilité, de marché ou de clientèle, la génération de frais supplémentaires, etc.

Réclamation

DB Schenker doit recevoir notification écrite (corp.sm.belux.Claims@dbschenker.com) de toute réclamation de dommages-intérêts à son encontre, avec des motifs sensés, dans les délais applicables et, en l'absence de délai applicable, dans les quatorze (14) jours à compter de la livraison des marchandises ou de la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu. Nonobstant ce qui précède, une demande de dédommagement pour perte ou dommage ne sera pas traitée avant que tous les frais de transport aient été réglés. Le montant de la demande de dédommagement ne peut être déduit des frais de transport ou de toute autre somme due à DB Schenker.

Toute action en responsabilité introduite à l'encontre de DB Schenker est prescrite si elle n'est pas intentée devant un tribunal compétent dans un délai de six (6) mois. Le délai de prescription commence à courir à compter du lendemain du jour de livraison des marchandises ou du jour pendant lequel les marchandises auraient dû être livrées, ou, en l'absence de livraison, à compter du lendemain du jour pendant lequel s'est produit l'événement qui a suscité cette action.

Restrictions

DB Schenker se réserve le droit de cesser le transport d'un chargement après l'acceptation à tout moment lorsqu'un tel chargement pourrait éventuellement causer des dommages à d'autres chargements, équipements ou personnels ou les retarder, ou lorsque des services ou des parties de ce chargement sont interdits par une loi ou une réglementation, y compris notamment, mais pas exclusivement, le droit des États-Unis, le droit de l'Union européenne ou une réglementation nationale, y compris notamment, mais pas exclusivement, la législation et la réglementation en matière de lutte contre le terrorisme et les embargos. Le cas échéant, DB Schenker est en droit, à son entière appréciation et à tout moment, d'annuler le service partiellement ou entièrement, sans avertissement et sans engager sa responsabilité à l'égard du donneur d'ordres. Tout coût pouvant en émaner sera facturé au donneur d'ordres.

Tous les chargements destinés à un pays, ou provenant de pays figurant dans la liste suivante préalablement faire l'objet d'une « Déclaration du donneur d'ordres relative à la conformité des échanges ». Le même principe s'applique si la destination finale du chargement est l'un des pays suivants : Afghanistan, Birmanie, République centrafricaine, Cuba, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Irak, Liban, Liberia, Libye, Corée du Nord, Russie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Ukraine, Yémen et Zimbabwe. La « Déclaration du donneur d'ordres relative à la conformité des échanges » doit être signée par le donneur d'ordres avant que le chargement ne soit accepté, et le document signé doit être conservé conformément à la législation locale.

Marchandises dangereuses classées en fonction de la méthodologie décrite dans la législation applicable, comme le SGH, le règlement CLP de l'U.E., l'ADR, le Code IMDG, les DGR de l'IATA, la loi sur l'énergie nucléaire et les autres lois semblables.

Les marchandises dangereuses peuvent uniquement être présentées par l'expéditeur lorsque leur expédition est autorisée conformément à l'ADR ou au Code IMDG, aux DGR de l'IATA, à la directive REACH, au règlement CLP de l'U.E. ou à une réglementation similaire. L'expéditeur doit fournir à DB Schenker toutes les informations nécessaires concernant les marchandises dangereuses, comme les étiquettes correctes, l'emballage validé, les documents de transport et la fiche de données de sécurité (si elle est obligatoire) et, si applicable, le formulaire de marchandises dangereuses multimodales.

Lorsque la fiche de données de sécurité n'est pas disponible, l'expéditeur doit informer DB Schenker du numéro UN, du nom d'expédition officiel, du groupe de colis, du type d'emballage et, si les règles comme l'ADR ou le Code IMDG, les DGR de l'IATA, REACH ou le règlement CLP de l'U.E. l'exigent, le nom technique correct. En raison de la réglementation locale, ces informations sont également requises pour les quantités limitées en cas d'expédition via une plate-forme internationale (< 2500 kg). Tous les frais et dettes dus au non-respect des obligations et responsabilités réglementaires sont à la charge des expéditeurs.

La surtaxe pour le transport des marchandises réglementées par l'ADR ou le Code IMDG, les DGR de l'IATA, REACH, le règlement CLP de l'U.E. ou des marchandises réglementées semblables dépend du pays de destination et de la classification et sera fournie sur demande. Cette surtaxe est également applicable pour les quantités limitées. Pour les expéditions vers le Royaume-Uni, lorsque nous ne sommes pas autorisés à utiliser le tunnel sous la Manche, une surtaxe supplémentaire peut être nécessaire. Si, pour des raisons de sécurité, DB Schenker considère qu'elle ne peut pas empiler certaines marchandises dangereuses, elles seront facturées au mètre de chargement. DB Schenker System n'est pas autorisée à transporter toutes les marchandises dangereuses. Nous pouvons fournir une présentation complète des restrictions sur demande. La durée pour les envois ADR/LQ peut varier par rapport à la normale.

Emballage, marques et signes

Les marchandises proposées doivent être bien emballées et chaque emballage doit comporter une étiquette indiquant en détails le produit, l'adresse complète du destinataire et de l'expéditeur, les symboles montrant comment les colis doivent être manipulés, etc. Toute ancienne information doit être retirée ou rendue illisible. Le donneur d'ordres est responsable des éventuels dommages résultant d'un emballage inadapté. Tous les frais ou problèmes de livraison émanant d'informations erronées ou incomplètes relèvent de la responsabilité de l'expéditeur.

Responsabilité relative aux coûts

Les coûts seront facturés aux personnes applicables indiquées dans les conditions de livraison. Il incombe au donneur d'ordres de fournir toutes les informations utiles comme l'adresse de livraison, le volume, les instructions (douanières) et les exigences. Tous les coûts, si l'expéditeur ou le destinataire est en défaut, sont facturés au donneur d'ordres en cas de fourniture d'information erronée.

Conditions de paiement

- Les tarifs sont donnés hors taxe sur la valeur ajoutée et sont valables dans la limite du délai indiqué.
- Les tarifs sont donnés hors surtaxes comme, notamment mais pas exclusivement, les surtaxes de carburants, les taxes routières et autres, à moins qu'une telle différence ne soit convenue par écrit, validée et signée par un représentant agréé de DB Schenker.
- Le donneur d'ordres du transport reste responsable de toutes les taxes officielles qui doivent être réglées dans le pays d'importation.

- Toutes les factures sont établies en euros et doivent être réglées dans les quinze (15) jours. Si le donneur d'ordres ne règle pas une ou plusieurs sommes dues, le donneur d'ordres est immédiatement en situation de défaut, sans autre notification ou mise en demeure. Si le délai de règlement est dépassé, les factures seront augmentées des intérêts au taux de 10 % annuels.
- En cas d'impayé ou de retard de paiement, tous les frais en résultant, comme les frais impliqués par les actions (extra)judiciaires, sont à la charge du donneur d'ordres, et représentent au moins 10 % du montant restant dû avec un minimum de 50 %, sous réserve du droit à un dédommagement complet.
- DB Schenker accorde toute limite de crédit de façon unilatérale.
- Le transport est effectué par un transporteur sélectionné par DB Schenker.
- Nos tarifs sont assortis de frais de sécurité d'un montant de 5,75 EUR par envoi.
- Tout litige concernant une facture doit être présenté **par écrit et par courrier électronique** à notre organisation (schenker.invoices@dbschenker.com) dans les sept (7) jours suivant l'envoi de notre facture.
- Les frais de recouvrement de toute dette après dépassement du délai de règlement sont toujours intégralement facturés au donneur d'ordres. Si le donneur d'ordres n'a pas de numéro de T.V.A., DB Schenker peut demander le règlement immédiat (comptant à la livraison).

Droit obligatoire

Toutes les conditions convenues entre les parties sont régies par le droit belge. Si une modalité de ces clauses, une modalité qui est citée ou une disposition de la législation belge est contraire à une disposition figurant dans la Convention ou dans d'autres traités, lois applicables, réglementations officielles, ordonnances ou exigences qui, par accord entre les parties, doit impérativement être respectée, cette modalité est nulle. La nullité d'une modalité n'affecte pas la validité des autres modalités.

Droit applicable - Compétence

Toutes les relations juridiques auxquelles les présentes conditions s'appliquent sont exclusivement régies par le droit belge et interprétées en accord avec celui-ci. Les litiges sont exclusivement soumis au tribunal d'Anvers en Belgique et plus particulièrement au Tribunal de commerce d'Anvers et aux juges de la sixième circonscription d'Anvers.

Conditions spéciales - Transport terrestre

Procédure de notification

Les notifications doivent être remises par écrit :

- Envois de marchandises groupées < 2 500 kg de poids payant : au moins un (1) jour ouvré avant la date de départ, avant 16 heures.
 - Envois de marchandises > 2 500 kg de poids payant : au plus tard un (1) jour ouvré avant la date de départ, avant 14 heures.
 - Envois de marchandises pour les pays comme l'Albanie, la Biélorussie, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, le Kosovo, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine > 10 000 kg de poids payant : au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la date de départ, avant 14 heures.
- Pour les pays de l'U.E. (hors U.E.), un report d'une (1) journée peut survenir en raison de la préparation des documents. Consulter le calendrier des délais (www.schenker.be) pour chaque pays. Charge incorrecte ou annulation : en cas d'annulation après les délais indiqués ci-dessus, nous facturons 80 % (= erreur de cargaison) du tarif d'expédition convenu. La description du produit doit être indiquée correctement et entièrement lors de la réservation. Lors de la réservation (en ligne ou non) de la douane, du droit d'accise, de marchandises militaires ou d'expéditions vers ou en provenance de la Hongrie, des instructions claires doivent être données concernant le type de documents (de douane), les numéros EKAEER ou la facture commerciale pour exonération doivent accompagner les marchandises. Le donneur d'ordres doit également remettre les documents physiques au conducteur.

L'expéditeur doit vérifier si les envois pour la Pologne sont soumis à la « procédure SENT ». Elle vaut pour les codes de marchandises 3403, 2710, 2905, 2707, 2917, 3824, 3826 et 2207, l'alcool dénaturé et le tabac brut.

Le cas échéant, vous devez mentionner le numéro d'application SENT dans votre réservation. Le destinataire en Pologne doit demander ce numéro dans le système SENT. Il est valable 10 jours.

Si vous importez de Pologne des marchandises soumises à la législation SENT et que vous les réservez chez DB Schenker, l'expéditeur en Pologne doit vous fournir un numéro d'application SENT. Vous devez le mentionner dans votre réservation. Si l'expéditeur réserve lui-même chez DB Schenker, il doit mentionner ce numéro dans sa réservation. À défaut de numéro SENT, l'envoi ne peut être chargé.

Conditions de livraison

Nos conditions de livraison sont basées sur les Incoterms applicables actuellement.

Ajustement intermédiaire des tarifs

Schenker se réserve tous les droits de procéder à des ajustements intermédiaires des tarifs en cas de hausse imprévue des éléments déterminants du coût qui influent sur le prix de revient, comme le coût du carburant et les frais de route (taxe routière du gouvernement belge, allemand, autrichien, tchèque, slovaque, polonais, hongrois ou biélorusse) ou coûts officiels imprévus. Pour la mise à jour annuelle de nos tarifs, nous utilisons les calculs de l'ITLB.

Délai de chargement et de déchargement (heures d'ouverture entre 8h00 et 17h00) :

Délais de chargement et de déchargement du poids effectif ou apparent :

- < 3 000 kg : max. 0,25 heure par adresse
- < 20 000 kg : max. 0,5 heure par adresse
- > 20 000 kg : max. 2 heures par adresse

Si le délai de chargement ou de livraison est supérieur à celui indiqué ci-dessus, un supplément de 55 EUR sera facturé par heure supplémentaire (arrondi à la demi-heure la plus proche). Si le délai d'attente maximal est dépassé (temps de chargement et de déchargement y compris), nous nous réservons le droit de refuser votre envoi et de vous facturer 80 % de la charge erronée créée.

Frais de dédouanement et documents requis

- Frais de dédouanement de 50 EUR, sauf indication contraire.
- Statistiques : plus deux articles = 10 EUR par article.
- Frais pour les documents requis, attestation de prise en charge par le transitaire (FCR), attestation de transport FCT, certificat ATR et connaissance FIATA (FBL) : 39 EUR par document.
- Frais d'expédition CAD : 69 EUR.
- Frais de convoi (requis par les douanes ou le destinataire) non compris dans le tarif.
- Pour CH : frais de déclaration électronique : 10 EUR.

Calcul du volume

1 m³ = 333 kg

1 mètre de chargement = 1 850 kg

Un mètre de chargement LDM est un mètre linéaire d'espace de chargement dans un camion. Il est utilisé comme unité de calcul pour les marchandises qui ne peuvent être empilées ou sur lesquelles aucune superposition ne peut se faire ou n'est autorisée. Lors de la réservation, le chargeur doit indiquer clairement si les palettes peuvent ou non être empilées.

Lorsqu'une partie d'un envoi doit être calculée sur la base de mètres de chargement selon les directives ci-dessous, l'ensemble de l'envoi sera calculé sur la base des mètres de chargement. Les frais de transport portent sur le poids réel ou poids volumétrique facturé le plus cher.

Pour les envois ayant un poids facturé > 2 500 kg, c'est le nombre de mètres de chargement nécessaire pour pouvoir charger les marchandises qui s'applique comme minimum. En d'autres termes, l'arrimage sera répercuté sur le prix.

• Envois 1 & 2 palettes

Pour les palettes d'une hauteur ≤ 1,20 m, empilables ou pas, c'est le cubage qui s'applique = L x l x H

Pour les palettes d'une hauteur > 1,20 m, c'est le calcul par mètre de chargement qui s'applique = L x l : 2,40

1 europalette = 1,20 x 0,80 : 2,40 = 0,4 LDM = 740 kg

1 europalette = 1,20 x 1,00 : 2,40 = 0,5 LDM = 925 kg

Si votre envoi est constitué de palettes empilables de hauteurs à la fois supérieures, inférieures et égales à 1,20 m, nous utilisons la méthode de calcul par mètre de chargement.

Exemple : (1 x) 1,20 x 0,80 x > 1,20 m = L x l : 2,40 + (1 x) 1,20 x 0,80 ≤ 1,20 m = L x l : 2,40 : 2 = 0,40 + 0,20 = 0,60 LDM

• Envois à partir de 3 palettes

Pour les envois à partir de 3 palettes, c'est toujours le calcul par mètre de chargement qui s'applique.

Si votre envoi est constitué de palettes empilables de hauteurs à la fois supérieures, inférieures et égales à 1,20 m, nous comptons la moitié du LDM pour la(les) palette(s) dont la hauteur est inférieure à 1,20 m.

Exemple : (2 x) 1,20 x 0,80 > 1,20 = L x l : 2,40 + (1 x) 1,20 x 0,80 ≤ 1,20 m = L x l : 2,40 : 2 = 0,80 + 0,20 = 1,00 LDM

On considère toujours la hauteur totale pour les palettes non empilables.

Exemple : (4 x) 1,20 x 0,80 x 1,00 non empilable = (4 x) L x l : 2,40 = 1,60 LDM

- **Envois hors dimensions**

Pour les dimensions supérieures à 2,40 m en largeur et/ou longueur et les colis d'au moins 35 kg, c'est le calcul par mètre de chargement = $L \times l / 2,40$ qui s'applique.

Pour les dimensions supérieures à 4 m en largeur et/ou longueur, notre département inside sales établira un prix. Si votre envoi est constitué à la fois de colis hors dimensions et d'une ou plusieurs palettes de hauteur supérieure/inférieure/égale à 1,20 m, nous comptons la moitié du LDM pour la(les) palette(s) dont la hauteur est inférieure à 1,20 m. Exemple : $(1 \times 2,60 \text{ (donc } > 2,40) \times 0,10 \times 0,10 = L \times l : 2,40 + (1 \times 1,20 \times 0,80 \times 0,90 \text{ (donc } < 1,20) = L \times l : 2,40 : 2 = 0,11 + 0,20 = 0,31 \text{ LDM}$

- **Marchandises dangereuses**

Pour des raisons de sécurité, les marchandises dangereuses sont considérées comme n'étant pas gerbables et leur transport sera donc facturé au mètre de chargement. Ce principe ne s'applique pas aux quantités limitées.

L'expéditeur doit indiquer clairement lors de la réservation si les palettes sont gerbables ou non.

Tailles maximum: longueur du regroupement (le plus long) 2,40 m, largeur 1,80 m, hauteur 2,2 m

Poids maximum : objet non divisé, maximum 1000 kg (poids maximal de 800 kg pour les livraisons avec hayon élévateur en FR, IT, PT & ES)

Cubage maximum : maximum 5 m³ par unité

Le poids maximum par colis est de 25 kilogrammes. Les envois de 5 cartons ou plus doivent être mis sur palette pour le transport.

Il est possible qu'en raison du transport de marchandises longues, nous ne puissions pas respecter nos délais de transport et nos jours de départ habituels.

Livraison avec hayon élévateur

Si les chargements excèdent 2 500 kg en poids brut/payant, le point de chargement ou de déchargement doit être accessible pour un camion international. Des frais supplémentaires s'appliquent en cas de prise en charge et de livraison de chargements de plus de 2 500 kg avec hayon. Ces tarifs sont disponibles auprès de notre département inside sales. Le poids maximum par unité est 1 500 kg et la hauteur maximum est 2,20 m. Vous pouvez les demander séparément pour chaque pays. Nous considérons également que les marchandises peuvent être directement déchargées chez le donneur d'ordres. Si les marchandises doivent être stockées temporairement, des frais supplémentaires s'appliquent. Le poids maximum par unité est de 1 000 kg avec une hauteur maximum de 2 m.

Expéditions à intervalles de livraison

Schenker offre la possibilité de livrer des marchandises dans des créneaux horaires fixes. De telles livraisons donnent lieu à un supplément en fonction de l'horaire indiqué par le donneur d'ordre et/ou le destinataire final. Les livraisons selon un horaire spécifique doivent avoir lieu entre 8 h et 17 h les jours ouvrables et un délai réaliste entre le chargement et le déchargement doit être pris en compte. Concernant ce service, la responsabilité de Schenker se limite à ce qui découle directement du droit du transport.

Supplément pour enlèvements et livraisons « juste à temps » et supplément pour notification :

horaire fixe : 77,25 EUR par envoi

≤ 2 h : 51,50 EUR par envoi

> 2 et ≤ 4 h : 25,75 EUR par envoi

Notifications : 8,75 EUR par envoi

Conditions spéciales Pays DB SCHENKERsystem et DB SCHENKERsystem premium

Le DB SCHENKERsystem premium s'applique à des termes supplémentaires, disponibles sur demande.

Durée de validité

Si la date d'expédition est en dehors du délai de validité du devis, cela peut affecter le montant des tarifs préalablement calculés. Pour les devis dont la durée de validité est de plus d'un (1) mois, une confirmation écrite doit être obtenue dans les quatorze (14) jours suivant la date du devis et, dans le cas contraire, le devis est caduc.

Expédition dématérialisée

DB Schenker gère les expéditions au sein de l'U.E. avec distribution dématérialisée. Si le donneur d'ordres souhaite transmettre des documents avec l'expédition, les documents doivent toujours être fixés sur le chargement, à un endroit visible, dans des sachets autocollants. Si DB Schenker doit émettre des documents pour la livraison, des frais supplémentaires de 15 EUR par envoi s'appliquent.

Équipement

Par défaut, Schenker utilise des remorques basculantes pour effectuer les transports (dimensions générales de 13,6 m × 2,40 m × 2,40 m) qui peuvent être chargées depuis l'arrière et le côté. Chaque remorque est équipée d'un maximum de quatorze (14) sangles. Nos tarifs sont basés sur un membre d'équipe par camion. Toute exception à ces règles est possible uniquement avec un accord écrit préalable.

Conditions

- Les tarifs sont basés sur une réservation électronique (EDI ou via la plate-forme Internet de DB Schenker (réservation électronique)).
- Les PALETTES EURO peuvent être échangées uniquement dans les pays suivants : Allemagne, Autriche et Benelux. En principe, un tel échange n'est possible qu'en cas d'accord conclu par écrit à l'avance. Pour couvrir le risque de perte et d'inutilité, DB Schenker facture au donneur d'ordres un tarif standard de 10 %, calculé sur le nombre total de palettes.
- Modifications ultérieures des conditions de livraison : 36 EUR par envoi.
- Les lettres de transport signées peuvent être téléchargées via nos outils en ligne. Des exemplaires imprimés sont fournis uniquement en cas de réclamation. Dans des circonstances exceptionnelles, une lettre de transport (à convenir éventuellement) peut être remise, contre des frais de 16,50 EUR.
- La livraison dans des zones d'accès restreint (comme, notamment mais pas exclusivement, les centres villes, zones piétonnières, etc.) peut entraîner des frais supplémentaires et des délais plus importants.
- Nos tarifs pour l'importation et l'exportation ne sont pas valables pour les îles ; des frais supplémentaires seront facturés.
- Nos délais ne sont pas garantis. Vous pouvez compter sur une fiabilité moyenne de 95 %.
- Pendant les périodes de congés, la durée d'acheminement de vos envois peut être différente de nos délais de transport habituels.

* Pour connaître nos derniers délais de transport, veuillez consulter notre site www.schenker.be